

# Notification Cellule Sportive

Date : 04 octobre 2022

Club	Matricule	Concerne
Yoop Tigers Jette	20	Forfait imposé en P4M

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire,

Lors de la rencontre de P4 Hommes du 01 octobre 2022, il a été constaté que Monsieur De Wilde Didier – licence 128209 a été repris sur la feuille de match comme assistant-coach sans être en possession d'une carte de coach.

L'article 215 du R.O.I. du BWBC stipule que : « Pour pouvoir participer à toute compétition de l'association comme joueur, coach, coach-adjoint ou kiné, toute personne doit, sous peine de forfait et de l'amende prévue, respecter la réglementation prévue par la FVWB. »

L'article 450 point 6.7. du R.O.I de la F.V.W.B. stipule : » Après vérification par la Cellule compétitions, si l'absence de carte de coach est due

- à un oubli, perte, vol, l'amende prévue est appliquée au club fautif
- à la non possession, le forfait imposé et une amende de 20U (R1 : carte de coach) et/ou de 5U (R2 : carte de soigneur ou de médecin) et de 5U (F8) pour le forfait sont appliqués au club fautif ;

Après avoir effectué les vérifications d'usage, il s'avère que Monsieur De Wilde n'est pas en possession d'une carte de coach.

La Cellule des Compétitions est donc au regret de devoir vous annoncer qu'elle doit imposer une sanction de forfait à l'équipe « Yoop Tigers Jette D » pour la rencontre de P4 Hommes du 01 octobre 2022.

Cette décision vous est, dans un premier temps, notifiée par courrier électronique en date du 04/10/22.

Je demande au Président, et/ou au Secrétaire de bien en vouloir m'accuser réception de cette notification. Dans le cas contraire, un courrier recommandé vous sera envoyé.

Je me tiens cependant à votre disposition au cas où vous souhaiteriez obtenir des renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer mes salutations sportives

Pour la cellule sportive,

Frédéric Schmitt  
Administrateur responsable cellule sportive ad interim

**BWBC VOLLEYBALL** a.s.b.l. – Asbl Brabant wallon Bruxelles-Capitale Volley

Rue de Namur, 84 – 5000 Namur

N° Ent. : BE 0431.264.473 – IBAN : BE77 7512 0664 9042 – BIC : AXABBE22

E-MAIL : [info@volleybwbc.be](mailto:info@volleybwbc.be) - SITE : [www.volley-bwbl.be/site](http://www.volley-bwbl.be/site)